

Insertion : analyse et régulation de pratiques

Infos pratiques

- > ECTS : 1.5
- > Nombre d'heures : 12.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Période de l'année : Enseignement huitième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Sciences psychologiques, sciences de l'éducation
- > Code ELP : 4P8PTARP

Présentation

Ce travail de régulation porte sur l'insertion professionnalisante en stage et l'analyse des expériences des étudiant.e.s lors de leur stage obligatoire de Master1. Se situant à l'interface des exigences académiques et des contraintes organisationnelles, il doit permettre aux étudiant.e.s d'étayer leur positionnement dans des pratiques professionnelles en psychologie du travail ou en ergonomie et d'ajuster leur rôle et le développement de leurs compétences vis-à-vis des demandes du terrain de stage. Ce travail d'analyse et régulation des pratiques est réalisé avec l'enseignant-chercheur en psychologie du travail ou en ergonomie qui est le référent universitaire du stage obligatoire de Master1 et qui encadre également la réalisation du mémoire de recherche.

Objectifs

Analyse et régulation des pratiques en stage obligatoire de Master1.

Évaluation

Session 1 et Session 2 : Rapport de stage

Compétences visées

Compétences professionnelles appliquées aux pratiques en psychologie du travail ou ergonomie : posture et ajustement dans le rôle professionnel, développement de compétences spécifiques aux activités de psychologue du travail ou d'ergonome

Contact(s)

> Anne-marie Vonthron

Responsable pédagogique
avonthron@parisnanterre.fr